



Veillez observer les éléments au verso

Règlement général

- Interdiction de fumer sur l'ensemble du terrain de l'usine, **aussi dans le camion!**
- Le code de la route s'applique, en principe, en roulant sur le terrain de l'usine.
- Entrer sur le terrain de l'usine sur la bonne voie de circulation (voir plan).
- Il convient de rouler au pas sur le terrain de l'usine.
- Toujours rester **dans le véhicule** pendant les délais d'attente. Ne pas divaguer sur le terrain de l'usine.
- Porter un équipement de protection (chaussures de sécurité, veste fluo de sécurité, etc.)
- En dehors du véhicule, prendre garde à la circulation dans la cour (contact visuel avec les machinistes).
- L'espace de travail du conducteur/de la conductrice est égal à 2 m maximum autour du véhicule.
- L'arrêt sur les voies de circulation est interdit!
- Seuls les trottoirs dessinés doivent être utilisés.
- Ne jamais entrer dans l'atelier par les portes cochères, toujours utiliser les portes.
- **Rejoindre immédiatement le point de ralliement 7** en cas d'incendie ou d'alarme incendie.



gem. EN ISO 20345:2011 S3

